

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation 7 NOVEMBRE 2025	
Capinghem 	
EFFECTIF LEGAL :	19
EFFECTIF EN EXERCICE :	19
EFFECTIF VOTANT :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, CH. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, P. MOUCHON, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, N. ROUBAUD, K. UDRY, J. AGNIERAY

Etaient absents : C. CABY, F. TREDEZ, A. KIMOUR

Ont donné pouvoir : M. BILLOIR > pouvoir à A. V. PARABOSCHI, J. BAUDOUIN> pouvoir à A. TRICOIT,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

OBJET : Délibération ponctuelle portant création de d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (En application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique).

Numéro de la délibération : CM2511-D07

Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Capinghem,

Le Conseil Municipal de Capinghem ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'organisation des élections 2026 et du pilotage de projets structurants tels que la revalorisation et l'extension du cimetière, la construction de la Bibliothèque et le projet d'aménagement des 20 hectares de la Becquerie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ↳ La création à compter du 15 décembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.
- ↳ Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 15 décembre 2025 pour une durée maximale de 9 mois.
- ↳ Les candidats devront justifier d'un niveau d'études ou des diplômes, ou de l'expérience professionnelle requis pour cet emploi.
- ↳ La rémunération sera fixée par référence au 7^{ème} échelon du grade d'attaché territorial laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

↳ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Secrétaire de séance
Marie-Claude FICHELLE



Maire de Capinghem
Vincent DUCOURAU

